

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 4 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 28 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe,
M.DEHAENE Michel, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M.DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge,
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude.

Secrétaire de séance :

M.DUYCK Joël.

Délibération n°2023D094 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention aux TPE en développement – SARL Vitraux d’Art Salmon sur la commune de Laventie.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 24 février 2022 actant le renouvellement d’une aide financière destinée aux PME en développement sur le territoire de la CCFL ;

Vu l’accord du Conseil Régional en date du 19 mai 2022 ;

La CCFL est sollicitée pour l’octroi d’une subvention par la SARL Vitraux d’Art Salmon, créée le 1er janvier 2010.

Cette société, dirigée par Monsieur Julien Salmon, est spécialisée dans la création, la restauration et la conservation de vitraux d’art et se situe 3 Rue des Clinques à Laventie.

Le plan de financement de l’entreprise propose les éléments suivants :

	2019	2020	2021
Chiffre d’affaires	614 073€	529 799€	555 512€
Résultat	28 475€	30 771€	34 792€
Capacité d’Autofinancement	35 892€	51 809€	38 839€

La SARL Vitraux Salmon embauche actuellement 7 personnes et prévoit l’embauche de 3 personnes supplémentaires dans les 3 ans. Monsieur Salmon souhaite investir dans de nouveaux équipements afin de mieux protéger ses salariés aux risques liés au plomb et décontaminer rapidement les sols de l’atelier. Il souhaite également réduire la difficulté à travailler debout toute la journée pour ses salariés et gagner en efficacité et en sécurité sur les chantiers.

Dans ce contexte-là, Monsieur Salmon souhaite investir dans des aspirateurs répondant aux normes plomb, une autolaveuse, des établis de travail sur roulettes et réglables en hauteur et dans un nouvel échafaudage pour un montant total de 26 601,94€HT.

	Montant HT
Autolaveuse 350 - Pharaon	2 361,78€
Aspirateurs à poussière - Pharaon	6 869,16€
Tables de travail à hauteur réglable – Trefois Decamps	11 711,00€
Echafaudage roulant aluminium – Trefois Decamps	5 660,00€
TOTAL	26 601,94€

Avec une subvention fixée à 30% du montant des investissements éligibles compris entre 5 000€ et 30 000€, et un plafond d’aide à 9 000€.

Avec un capital de 25 000€, nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi-fonds propres. L'aide CCFL pourrait être d'un montant maximum de 7 980,58€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 7 980,58€ maximum à la SARL Vitraux d'Art Salmon
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SARL Vitraux d'Art Salmon et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

